

Les effectifs salariés de La Réunion baissent au deuxième trimestre 2024 après les hausses depuis la crise sanitaire

Les effectifs salariés de La Réunion baissent pour la première fois depuis la crise sanitaire (- 0,1 %). Ils reculent au même rythme qu'au niveau national. Si les effectifs de la Martinique sont également en baisse, ceux de la Guadeloupe et de la Guyane sont stables sur le trimestre.

A La Réunion, le recul d'effectifs dans la construction se poursuit et s'intensifie ce trimestre, et l'intérim continue d'afficher une baisse de ses effectifs. Portés par l'action sociale, les services non marchands progressent et modèrent la baisse régionale.

Les effectifs salariés dans l'ouest et le sud de La Réunion diminuent ce trimestre, essentiellement dans la construction et l'intérim. Portés par les autres services (hors commerce, et hors hôtel-café-restaurant), les effectifs du Nord et de l'Est progressent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit au deuxième trimestre, et reste inférieur à la moyenne nationale. Les SMPT de l'intérim et de l'hébergement-restauration continuent notamment de baisser ce trimestre, alors que celui de la construction se stabilise.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim continue de diminuer au deuxième trimestre 2024. La baisse se retrouve principalement dans la construction, les services aux ménages, le transport ainsi que les industries agroalimentaires.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus est stable, après le rebond du premier trimestre.

Le nombre de procédures collectives progresse ce trimestre, après la baisse du trimestre précédent.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au deuxième trimestre 2024

| | | Niveau | Glissement trimestriel (en %) | Glissement annuel (en %) |
|---|--|---------|-------------------------------|--------------------------|
| La Réunion | Effectifs salariés | 198 701 | - 0,1 | + 0,7 |
| | Masse salariale (en Md€) | 1,4 | + 0,2 | + 2,9 |
| | Salaire moyen par tête (en € par mois) | 2 403 | + 0,3 | + 2,2 |
| France entière hors Mayotte (hors agriculture) | Effectifs salariés (en millions) | 20,3 | - 0,1 | + 0,3 |
| | Masse salariale (en Md€) | 181,3 | + 0,5 | + 3,3 |
| | Salaire moyen par tête (en € par mois) | 2 981 | + 0,4 | + 2,9 |

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

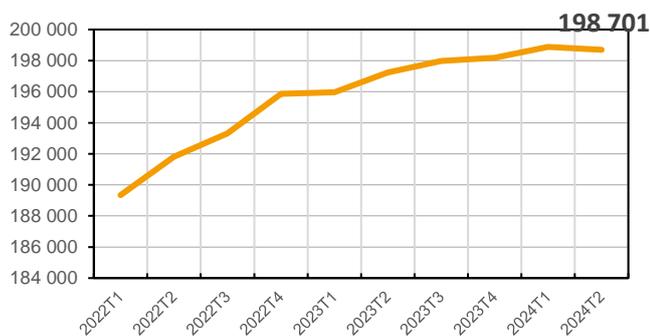


Les effectifs salariés baissent au deuxième trimestre

Après les différentes hausses entamées depuis le troisième trimestre 2020, les effectifs salariés reculent de 0,1 % au deuxième trimestre 2024 (soit près de 180 postes en moins). Ils s'établissent désormais à 198 701 postes. Les effectifs sont toutefois 0,7 % supérieurs à leur niveau du deuxième trimestre 2023, soit près de 1 500 postes supplémentaires.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés baissent également, au même rythme qu'à La Réunion (- 0,1 %), après le rebond de 0,3 % du premier trimestre. Dans l'ensemble des régions, les effectifs salariés diminuent ou se stabilisent.

L'ensemble outre-mer¹ connaît une baisse de ses effectifs en moyenne

Les effectifs salariés de la Guadeloupe se stabilisent après le ralentissement du premier trimestre. La construction continue notamment d'y connaître une baisse de ses effectifs (- 1,2 % après - 0,4 % au premier trimestre).

La Martinique affiche une baisse de 0,6 % de ses effectifs après l'accélération du trimestre précédent (+ 0,4 % après + 0,1 % au dernier trimestre 2023). Le recul se retrouve essentiellement dans l'enseignement dont la baisse s'intensifie (- 10,1 % après - 4,1 % au premier trimestre). Le transport et l'intérim y connaissent également des baisses marquées ce trimestre.

Les effectifs salariés de la Guyane se stabilisent également au deuxième trimestre 2024. Les services aux entreprises y connaissent notamment la baisse la plus marquée du trimestre (- 1,6 % après + 1,9 % au premier trimestre).

A La Réunion, le recul d'effectifs se retrouve dans l'Ouest et le Sud

La zone Ouest connaît le recul le plus marqué du trimestre. Les effectifs salariés y baissent de 0,7 %, après la hausse de 0,9 % au trimestre précédent. La baisse est portée principalement par celle dans la construction et des autres services² (hors commerce et hôtel-café-restaurant).

Les effectifs salariés du sud de La Réunion baissent de 0,4 % après la hausse de 0,9 % au premier trimestre. La construction et l'intérim y connaissent les baisses les plus marquées du trimestre.

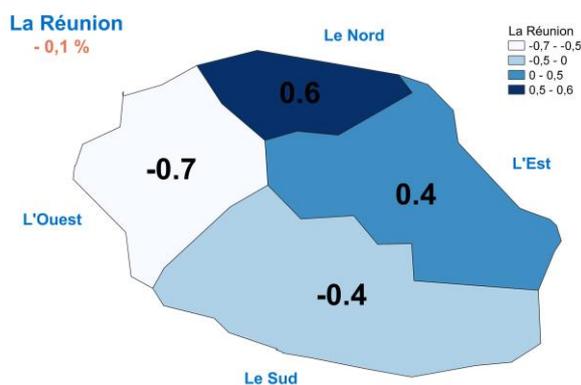
Dans cette zone, la hausse dans les autres services (+ 0,6 % après + 1,1 % au trimestre précédent) atténue la baisse globale.

Le Nord affiche une hausse de ses effectifs après la baisse du premier trimestre : + 0,6 % après - 0,6 %. La hausse est portée principalement par celle des autres services dont les effectifs repartent à la hausse après la baisse du trimestre précédent : + 0,8 % après - 0,5 %.

Également porté par les autres services, les effectifs de la zone Est poursuivent leur hausse au deuxième trimestre (+ 0,4 % après + 0,3 % au premier trimestre).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) ralentit au deuxième trimestre

Comme au national, la masse salariale régionale (1 432 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, ralentit au deuxième trimestre : + 0,2 % après + 1,6 % au trimestre précédent. La hausse régionale est d'ailleurs inférieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %). En plus des ralentissements dans certains secteurs, le ralentissement régional est expliqué en partie par les baisses de masse salariale dans la construction et l'intérim.

Le SMPT de La Réunion suit la même tendance de ralentissement que la masse salariale : + 0,3 % après + 1,2 % au premier trimestre. La hausse est légèrement inférieure à la moyenne nationale (+ 0,4 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 403 euros, contre 2 981 euros au niveau national.

Si le SMPT de la construction (2 304 euros) se stabilise au deuxième trimestre, celui de l'intérim (2 371 euros) continue de reculer (- 1,2 %) sur la même période. Le SMPT de l'hébergement-restauration (1 840 euros) continue de baisser au deuxième trimestre (- 0,5 % après - 0,4 % au premier trimestre). A l'inverse, les SMPT du commerce (2 302 euros) et des secteurs de service (dont les services aux entreprises (2 383 euros), les services aux ménages (1 857 euros) et les services non marchands (2 294 euros)) progressent sur la même période.

¹ La Réunion y compris.

² En vision grand secteur ici.



A La Réunion, quelques secteurs affichent des hausses d'effectifs malgré la baisse régionale

Les effectifs des services non marchands ralentissent au deuxième trimestre : + 1,1 % (370 effectifs supplémentaires) après + 1,7 % au trimestre précédent. La hausse trimestrielle du secteur est portée par l'action sociale qui connaît également un ralentissement : + 1,6 % après + 2,7 % au premier trimestre. A l'inverse, la masse salariale des services non marchands (239,2 millions d'euros) s'accélère ce trimestre : + 1,5 % après + 1,1 %.

Les effectifs de l'hébergement et restauration ralentissent également ce trimestre : + 1,4 % (190 postes en plus) après + 1,6 % et après - 0,5 % au dernier trimestre 2023. La progression concerne aussi bien l'hébergement (+ 2,4 %) que la restauration (+ 1,1 %). Le secteur a versé 76,1 millions d'euros à ses salariés au deuxième trimestre, également en ralentissement sur le trimestre (+ 0,9 % après + 1,2 %).

Les services aux entreprises connaissent une accélération de leurs effectifs : + 0,5 % (145 postes supplémentaires) après + 0,3 %, et après la stabilité du dernier trimestre 2023. La hausse se trouve principalement dans les services administratifs et de soutien qui s'accroissent également sur le trimestre : + 0,6 % après + 0,4 % au premier trimestre. La masse salariale du secteur (196,1 millions d'euros) ralentit ce trimestre : + 1,4 % après + 1,9 % au premier trimestre.

Le secteur du commerce (36 934 postes) affiche une stabilité de ses effectifs après le ralentissement entamé au troisième trimestre 2023. La stabilité concerne aussi bien le commerce de détail que le commerce de gros. Le secteur a versé 255 millions d'euros de masse salariale à ses salariés au deuxième trimestre, en hausse de 0,5 % après + 1,8 % au trimestre précédent.

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

| Secteurs (NACE 17) | | Niveau | Structure (en %) | GT (en %) | GA (en %) |
|--------------------|--|----------------|------------------|--------------|--------------|
| AZ | Agriculture, sylviculture et pêche | 3 862 | 1,9 | + 0,3 | + 3,6 |
| C1-DE | Industrie | 20 923 | 10,5 | - 0,5 | + 0,1 |
| C1 | Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire) | 8 216 | 4,1 | - 0,8 | - 0,6 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 0 | 0,0 | + 0,0 | + 0,0 |
| C3 | Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines | 734 | 0,4 | + 2,2 | - 0,4 |
| C4 | Fabrication de matériels de transport | 107 | 0,1 | - 2,0 | - 6,2 |
| C5 | Fabrication d'autres produits industriels | 7 367 | 3,7 | - 0,8 | - 0,1 |
| DE | Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution | 4 498 | 2,3 | + 0,1 | + 2,0 |
| FZ | Construction | 18 186 | 9,2 | - 2,7 | - 5,0 |
| GZ-RU | Tertiaire hors-intérim | 151 314 | 76,2 | + 0,4 | + 2,0 |
| GZ | Commerce | 36 934 | 18,6 | - 0,0 | + 1,4 |
| HZ | Transports et entreposage | 13 611 | 6,9 | - 0,5 | - 1,0 |
| IZ | Hébergement et restauration | 13 786 | 6,9 | + 1,4 | + 4,1 |
| JZ | Information et communication | 4 100 | 2,1 | - 0,2 | - 1,3 |
| KZ | Activités financières et d'assurance | 6 849 | 3,4 | - 0,3 | + 1,4 |
| LZ | Activités immobilières | 2 631 | 1,3 | - 0,4 | + 1,0 |
| MN_HI | Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises) | 27 442 | 13,8 | + 0,5 | + 1,6 |
| OQ | Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands) | 34 758 | 17,5 | + 1,1 | + 4,3 |
| RU | Autres activités de services (services aux ménages) | 11 203 | 5,6 | + 0,7 | + 1,0 |
| Intérim | Intérim | 4 416 | 2,2 | - 5,2 | - 13,8 |
| TOTAL | | 198 701 | 100 | - 0,1 | + 0,7 |

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



La baisse d'effectifs dans la construction se poursuit et s'intensifie

Les effectifs du secteur de la construction poursuivent leur baisse entamée au troisième trimestre 2023. La baisse s'intensifie ce trimestre après s'être atténuée au premier trimestre : - 2,7 % (500 effectifs en moins) après - 0,5 %. Elle concerne principalement les travaux de construction spécialisés (- 2,5 %) mais aussi la construction de bâtiment (- 3,9 %). Sur un an, les effectifs de la construction reculent de 5 %. Au national, le secteur continue également d'afficher des baisses d'effectifs (- 0,6 % sur le trimestre après - 0,5%). Les entreprises du secteur ont versé 125,7 millions d'euros à leurs salariés au deuxième trimestre (8,8 % de la masse salariale régionale), également en baisse de 2,8 % sur le trimestre.

L'intérim continue également d'afficher une baisse de ses effectifs, entamée depuis le troisième trimestre 2023. Ils reculent de 5,2 % (240 postes en moins) après - 2,3 % au premier trimestre, et après - 5,4 % au dernier trimestre 2023. Au national, les effectifs intérimaires diminuent plus fortement ce trimestre (- 2,2 % après - 0,5 %). La masse salariale du secteur est également en baisse depuis le troisième trimestre 2023 : - 6,3 % après - 3,2 % au trimestre précédent.

Les effectifs dans l'industrie reculent de 0,5 % sur le trimestre (perte de 115 postes) après la stabilité du premier trimestre. Ceux dans les industries agroalimentaires diminuent notamment au même rythme qu'au premier trimestre (- 0,8 %). Au national, le secteur continue sa progression (+ 0,1 % après + 0,2 %). Le secteur a versé 171,4 millions d'euros à ses salariés au deuxième trimestre, également en baisse (- 0,3 % après + 2,1 % au trimestre précédent).

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

| Secteurs (NACE 17) | | Niveau (en millions d'euros) | Structure (en %) | GT (en %) | GA (en %) |
|--------------------|--|------------------------------|------------------|--------------|--------------|
| AZ | Agriculture, sylviculture et pêche | 21,9 | 1,5 | - 0,9 | + 2,4 |
| C1-DE | Industrie | 171,4 | 12,0 | - 0,3 | + 3,0 |
| C1 | Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire) | 59,1 | 4,1 | - 0,3 | + 2,7 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 0,0 | 0,0 | + 0,0 | + 0,0 |
| C3 | Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines | 5,6 | 0,4 | - 0,6 | - 1,1 |
| C4 | Fabrication de matériels de transport | 0,7 | 0,1 | - 2,4 | - 5,6 |
| C5 | Fabrication d'autres produits industriels | 57,9 | 4,0 | + 1,4 | + 1,1 |
| DE | Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution | 48,1 | 3,4 | - 2,3 | + 6,5 |
| FZ | Construction | 125,7 | 8,8 | - 2,8 | - 1,8 |
| GZ-RU | Tertiaire hors-intérim | 1 081,8 | 75,5 | + 0,9 | + 4,1 |
| GZ | Commerce | 255,0 | 17,8 | + 0,5 | + 3,7 |
| HZ | Transports et entreposage | 113,4 | 7,9 | - 0,8 | + 1,5 |
| IZ | Hébergement et restauration | 76,1 | 5,3 | + 0,9 | + 5,5 |
| JZ | Information et communication | 43,5 | 3,0 | - 1,1 | + 0,3 |
| KZ | Activités financières et d'assurance | 72,7 | 5,1 | + 2,0 | + 6,9 |
| LZ | Activités immobilières | 23,4 | 1,6 | + 2,3 | + 4,8 |
| MN_HI | Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises) | 196,1 | 13,7 | + 1,4 | + 4,3 |
| OQ | Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands) | 239,2 | 16,7 | + 1,5 | + 5,1 |
| RU | Autres activités de services (services aux ménages) | 62,4 | 4,4 | + 1,6 | + 4,3 |
| Intérim | Intérim | 31,4 | 2,2 | - 6,3 | - 14,5 |
| TOTAL | | 1 432,2 | 100 | + 0,2 | + 2,9 |

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) continue de baisser au deuxième trimestre 2024

55 712 embauches sont déclarées au deuxième trimestre 2024, en baisse de 0,6 % sur le trimestre (soit 350 embauches en moins). Le nombre de DPAE est en recul depuis le dernier trimestre 2023 : - 0,3 % au premier trimestre 2024 après - 2,6 %. Ce trimestre, la baisse est principalement portée par celle dans la construction (340 DPAE en moins), les services aux ménages (330 embauches en moins), le transport (320 DPAE en moins) ainsi que les industries agroalimentaires (280 embauches en moins). Le nombre de DPAE de ces secteurs étaient stables ou en légère hausse au premier trimestre.

Les services aux entreprises, ayant tirés à la baisse les embauches régionales de ces derniers trimestres, repartent désormais à la hausse : + 2,9 % (445 embauches supplémentaires) après - 2,5 % et après - 6,1 % au dernier trimestre 2023. Après la légère stabilité du premier trimestre, les embauches dans l'information et communication progressent fortement ce trimestre (+ 36,8 % soit 460 embauches supplémentaires), et contribuent à modérer la baisse régionale des embauches.

Le recul du nombre de DPAE se retrouve plutôt dans les contrats de plus d'un mois (CDD et CDI). Les embauches en CDD de plus d'un mois diminuent de 2,3 % ce trimestre (soit une perte de 330 DPAE), après le rebond du premier trimestre (+ 7,8 % après - 6,3 % au dernier trimestre 2023). La baisse est principalement portée par les services aux ménages qui diminuent de 20,5 % ce trimestre (330 embauches en moins). Le nombre de DPAE en CDI recule de 9,4 % sur le trimestre, soit 950 embauches en moins. Il fait également suite au rebond du premier trimestre (+ 3,8 % après - 6,3 % au dernier trimestre 2023). La quasi-totalité des secteurs sont en baisse ce trimestre, et essentiellement dans l'hébergement-restauration (220 embauches en moins) et dans la construction (perte de 210 embauches).

En revanche, les embauches en CDD de moins d'un mois progressent de 3,0 % ce trimestre (930 DPAE supplémentaires). Cette hausse fait suite à la forte baisse du premier trimestre (1 600 embauches en moins) et à la légère hausse du dernier trimestre 2023. La progression trimestrielle est essentiellement portée par les services aux entreprises (540 DPAE supplémentaires) et l'information et communication (380 embauches en plus). Le transport et l'industrie agroalimentaire sont en revanche en forte baisse ce trimestre (respectivement 195 et 135 DPAE en moins).

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

| Secteurs (NACE 17) | | Niveau | Structure (en %) | GT (en %) | GT CDD de moins d'un mois (en %) | GT CDD de plus d'un mois (en %) | GT CDI (en %) | GA (en %) |
|--------------------|--|---------------|------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------|--------------|
| AZ | Agriculture, sylviculture et pêche | 820 | 1,5 | - 15,8 | - 17,1 | - 7,6 | - 38,2 | - 10,4 |
| C1-DE | Industrie | 2 344 | 4,2 | - 17,4 | - 24,9 | - 9,4 | - 23,5 | - 14,7 |
| C1 | Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire) | 1 301 | 2,3 | - 17,8 | - 35,0 | - 7,8 | - 21,3 | - 14,3 |
| C2 | Cokéfaction et raffinage | 0 | 0,0 | + 0,0 | + 0,0 | + 0,0 | + 0,0 | + 0,0 |
| C3 | Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines | 64 | 0,1 | + 5,5 | - 19,8 | + 8,8 | + 7,1 | + 5,9 |
| C4 | Fabrication de matériels de transport | 2 | 0,0 | - 84,6 | + 0,0 | - 100,0 | - 74,9 | - 90,4 |
| C5 | Fabrication d'autres produits industriels | 815 | 1,5 | - 1,5 | - 3,4 | + 1,6 | - 3,7 | - 12,2 |
| DE | Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution | 163 | 0,3 | - 54,0 | - 33,3 | - 47,2 | - 60,3 | - 27,1 |
| FZ | Construction | 2 594 | 4,7 | - 11,7 | - 4,7 | - 12,4 | - 11,9 | - 27,3 |
| GZ-RU | Tertiaire hors-intérim | 49 954 | 89,7 | + 1,3 | + 3,8 | - 0,4 | - 6,3 | - 0,9 |
| GZ | Commerce | 6 752 | 12,1 | + 2,0 | + 0,8 | + 2,5 | + 2,8 | - 0,3 |
| HZ | Transports et entreposage | 1 842 | 3,3 | - 14,9 | - 17,1 | - 6,5 | - 23,7 | - 20,6 |
| IZ | Hébergement et restauration | 7 680 | 13,8 | - 0,3 | + 2,8 | + 4,4 | - 12,3 | + 10,4 |
| JZ | Information et communication | 1 722 | 3,1 | + 36,8 | + 37,6 | + 74,4 | - 1,6 | - 24,9 |
| KZ | Activités financières et d'assurance | 534 | 1,0 | - 5,7 | + 20,6 | - 5,2 | - 17,2 | + 12,9 |
| LZ | Activités immobilières | 223 | 0,4 | - 0,1 | + 2,7 | + 12,4 | - 12,0 | - 8,8 |
| MN_HI | Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises) | 15 600 | 28,0 | + 2,9 | + 4,6 | - 4,9 | - 0,4 | - 4,6 |
| OQ | Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands) | 9 685 | 17,4 | + 3,4 | + 3,5 | + 7,3 | - 4,0 | + 8,4 |
| RU | Autres activités de services (services aux ménages) | 5 915 | 10,6 | - 5,3 | + 1,5 | - 20,5 | - 16,8 | - 2,5 |
| TOTAL | | 55 712 | 100 | - 0,6 | + 3,0 | - 2,3 | - 9,4 | - 3,4 |

Source : Urssaf



Le taux d'impayés³ (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus est stable

A fin juin 2024, le taux d'impayés en fin du mois s'établit à 2,82 %, contre 0,98 % en Métropole. Il est relativement stable sur le trimestre, après le rebond du trimestre précédent : - 0,05 point après + 0,25 point au premier trimestre, et après - 0,22 point au dernier trimestre 2023. Le taux est relativement stable au niveau Métropole.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours repart à la hausse après la stabilité du dernier trimestre : + 0,25 point après - 0,07 point, et après - 0,37 point au dernier trimestre 2023. Celui à échéance + 90 jours repart également à la hausse après la baisse du dernier trimestre : + 0,10 point après - 0,11 point au premier trimestre, et après + 0,10 point. Ces taux (à échéance + 30j et + 90j) sont relativement stables en Métropole.

TABLEAU 5

niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

| | Niveau | Glissement trimestriel (en %) | Glissement annuel (en %) |
|--------------------------------------|--------|-------------------------------|--------------------------|
| Taux d'impayés en fin de mois | 2,82% | -0,05 | 0,05 |
| Taux d'impayés à échéance + 30 jours | 2,95% | 0,25 | -0,52 |
| Taux d'impayés à échéance + 90 jours | 2,09% | 0,10 | 0,06 |

Source : Urssaf

Le nombre de procédures collectives progresse au deuxième trimestre

Au deuxième trimestre 2024, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart à la hausse après la baisse du premier trimestre. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 154 procédures au deuxième trimestre) progresse de près de moitié après la baisse de 11,8 % au premier trimestre, et après + 32,2 % au dernier trimestre 2023. Sur un an, le nombre de RJ a doublé contre une hausse 41,1 % au niveau national

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 197 procédures) progresse de 28,8 % sur le trimestre, après la baisse de 22,3 % au trimestre précédent, et après + 19,4 % au dernier trimestre 2023. Sur un an, le nombre de LJ est en hausse de 11,3 % contre + 26,0 % au niveau national. Les procédures de sauvegarde, aux volumétries plus faibles (12 procédures au deuxième trimestre), sont doublées sur le trimestre après les baisses des deux derniers trimestres. Leur nombre est 33,3 % supérieur à celui du deuxième trimestre 2023, alors que le nombre au niveau national baisse de 7,4 %.

TABLEAU 6

niveau et évolution du nombre de procédures collectives

| | Niveau | Glissement trimestriel (en %) | Glissement annuel (en %) |
|---------------------------|--------|-------------------------------|--------------------------|
| Redressements judiciaires | 154 | + 46,7 | + 102,6 |
| Liquidations judiciaires | 197 | + 28,8 | + 11,3 |
| Sauvegardes | 12 | + 100,0 | + 33,3 |

Source : Urssaf

³ Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA). Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif de fin de trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.